

-----  
MINISTERE DE L'INFORMATION ET  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

-----  
DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE  
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-  
MUNICATIONS

portant promotion au titre de l'année 1977  
des fonctionnaires des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des Postes et Télécommunica-  
tions (branche administrative) de la République  
Populaire du Congo.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;  
Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du  
Congo; Vu le décret n° 59-8/FP du 24 janvier 1959 fixant la liste  
des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommu-  
nications de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 59-11/FP du 24 janvier 1959 fixant le statut  
du cadre des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télé-  
communications de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dis-  
positions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février  
1962 portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 65-170/FP-BH du 25 juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires;  
Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
Vu l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Milita-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;  
Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n° 77/564/MININFO-PT du 10 NOVEMBRE 1977  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977  
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
Postes et Télécommunications (branche administrative) de la Républi-  
que Populaire du Congo;

VISAS:

OFFIPOSTEL

D.G.T.

CF/ONPT.

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année  
1977, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Postes et Télécommunications (branche administrative) de la Répub-  
lique Populaire du Congo dont les noms suivent (ACC néant) :

JK

.... / ....

A - INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 8ème échelon

MOUSSIBAHOU MAZOU Liamidi pour compter du 15/12/1977 / Berne

Au 9ème échelon

NITOU Jean pour compte du 15/6/1977 - Bangui

B - INSPECTEURS GENERAUX

Au 1er échelon

LINGUISSI Alain pour compter du 1/1/1977 / Brazzaville

Au 2ème échelon

BATANA Jacques pour compter du 1/1/1978 / Brazzaville  
MADINGOU Edouard pour compter du 15/12/1977 / Paris  
NTSANA Philippe pour compter du 1/1/1978 / Pointe-Noire

Au 3ème échelon

RIZET Roger pour compter du 15/12/1977 / Brazzaville

Au 4ème échelon

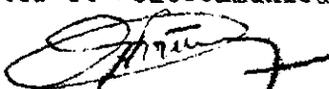
INSOULI Jean pour compter du 1/7/1977 / Brazzaville

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

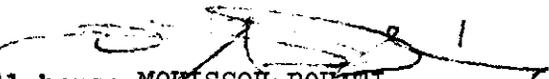
Brazzaville, le 10 NOVEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications,

  
Capitaine C. GOMA-FOUTOU

Le Ministre du Travail et de la Justice

  
Alphonse MOISSOU-POUATI

~~Colonel Louis MELVAIN-GOMA~~

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C..... 1  
BC/SGCM..... 2  
D.G.T.....24  
OFFIPOSTEL..... 40  
CF/ONPT..... 2  
Intéressé ..... 8